

Recommandations de la Commission Régionale route du Comité de Bretagne de Cyclisme

A : Coureurs minimes et cadets, Présidents et Dirigeants de clubs, Organismes.

La Commission Régionale Route propose une réflexion sur les distances minimum des épreuves réservées aux minimes et cadets.

Il n'existe pas de distances minimum imposées pour les épreuves réservées aux minimes et cadets.

Certains organisateurs (bretons) proposent des courses à très faible kilométrage pour ces catégories : moins de 25 kilomètres pour les minimes et moins de 45 kilomètres pour les cadets.

A titre d'exemples, les Championnats de Bretagne, les épreuves du Challenge Madiot, certaines épreuves hors Bretagne, se disputent, pour les cadets, sur des distances allant jusqu'à 80 km.

Lorsque les coureurs bretons, habitués à certaines occasions aux faibles distances, participent à ces épreuves plus longues, ils éprouvent beaucoup de difficultés à finir leurs courses.

Les épreuves, à partir de la mi-saison, devraient se dérouler sur des distances plus longues, permettant ainsi aux coureurs minimes et cadets 2^{ème} année d'appréhender un peu mieux le changement de catégorie (et les distances plus élevées) pour la saison à suivre.

Autre constat : Il n'est pas rare, non plus, lors des premiers kilomètres parcourus en course par des minimes et des cadets, de voir certains concurrents rencontrer des problèmes de matériels, de voir des coureurs lâchés dès le départ, d'autres qui partent sans échauffement et d'autres encore qui sont surpris par le circuit, pour ne pas avoir pris le temps de le reconnaître.

La Commission Régionale Route recommande aux organisateurs de fixer des distances minimum pour :

- Minimes: 25 km dès le début de saison, puis 30 km à partir du 1^{er} juin
- Cadets : 50 km dès le début de saison, puis 60 km à partir du 1^{er} juin.

Elle recommande aussi de faire effectuer 1 tour de circuit, ou 5 km à allure contrôlée.

La voiture ouvreuse, une moto ou des cyclistes (aguerris) peuvent se charger de limiter la vitesse. Le départ sera donné lancé.

Les distances effectuées à allure contrôlée seront comptabilisées dans la distance totale.

Ces propositions vont dans le sens d'une volonté d'améliorer encore le cyclisme (qualité, sécurité, etc...).

Ces recommandations n'entrent pas dans le cadre des règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Il sera de l'initiative des organisateurs de mettre en place ou non, ces aménagements.

Bien sûr, la Commission Régionale route est consciente que des organisateurs ont déjà déclaré leurs épreuves avec les détails horaires et le nombre de kilomètres. Mais il est toujours possible d'apporter des modifications.

La Commission Régionale Route l'encourage vivement.

Cordialement.

Yves BONNAMOUR – Président Commission Régionale Route